

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 81730 du 7 novembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1825762S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S);

Vu la décision n° 11802 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727077S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2018:

Koster Nathalie NIGEND : 140 875 NLS : 8 000 948

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2018:

Lemaître Émilie NIGEND : 194 583 NLS : 8 049 605

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2018:

Lautier Sofian NIGEND : 210 105 NLS : 8 065 409

Ingelaere Cécile NIGEND : 176 748 NLS : 8 030 788

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET